MURNA

Société par actions simplifiée au capital de 1 002 720 euros
Siège social : Centre Commercial les Korrigans, Route de Trégunc
29900 CONCARNEAU
377 691 985 RCS QUIMPER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 296 228 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 296 228 euros

A la Réserve légale, la somme de14 812 euros
Qui s'élève à 77 625 euros

Au poste « Réserves statutaires ou contractuelles » (*) la somme de.....59 246euros
Qui s'élève ainsi à 310 606 euros

Le solde, soit la somme de222 170 euros
En totalité à titre de dividendes, soit 8,86 euros par action

() l'affectation au poste « réserves statutaires ou contractuelles » est issue de l'application de l'article 22 des statuts de la Société MURNA prévoyant la constitution d'une réserve spéciale de fonds propres.*

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 222 170 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	MONTANT ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	MONTANT NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	DIVIDENDE PAR ACTION
31/12/2021	NEANT	/	/	/
31/12/2022	NEANT	/	/	/
31/12/2023	82 275 €	/	82 275 €	3,28 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
LE PRESIDENT
Monsieur Nelson FERREIRA



(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP **N° 2050 2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS MURNA — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : rue Dde Trequnc 29900 CONCARNEAU — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 7 7 6 9 1 9 8 5 0 0 0 2 4 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2024

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	945	AG	705	239
	Fonds commercial (1)	AH	1 322 495	AI		1 322 495
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	1 896 634	AQ	1 508 684	387 949
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 693 687	AS	1 056 527	637 160
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 411 752	AU	792 751	619 000
	Immobilisations en cours	AV	17 287	AW		17 287
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	373	BE		373
	Prêts	BF	62 119	BG		62 119
	Autres immobilisations financières*	BH	45 827	BI		45 827
	TOTAL (II)	BJ	6 451 122	BK	3 358 668	3 092 453
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	14 776	BM		14 776
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	1 494 088	BU		1 494 088
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	105 543	BY	38	105 505
	Autres créances (3)	BZ	313 236	CA		313 236
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	406 573	CG		406 573
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	75 160	CI		75 160
	TOTAL (III)	CJ	2 409 379	CK	38	2 409 341
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	8 860 501	1A	3 358 706	5 501 795

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS MURNA — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 002 720)	DA	1 002 720
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	62 813
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	251 360
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	288 949
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	296 228
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 902 071
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	846
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 467 495
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	721 157
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	878 533
	Dettes fiscales et sociales	DY	435 245
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	95 147
	Autres dettes	EA	1 298
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	3 599 723
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 501 795

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 150 275
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	44 319

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS MURNA — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	22 476 417	FB		FC	22 476 417	
	Production vendue biens *	FD	924 995	FE		FF	924 995	
	Production vendue services *	FG	284 487	FH	1 176	FI	285 663	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	23 685 900	FK	1 176	FL	23 687 077	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	5 365	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	258 904	
	Autres produits (1) (11)					FQ	28 830	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	23 980 178	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	19 237 348	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(64 439)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	44 676	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(8 302)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 869 136	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	186 028	
	Salaires et traitements*					FY	1 574 108	
	Charges sociales (10)					FZ	428 426	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements (14)					GA	300 026	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	38	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	5 120	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	23 572 167	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	408 010	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	52 416	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	52 416	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	80 460	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	80 460	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(28 044)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	379 966	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise SAS MURNA — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	22 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	22 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	8 638
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 744
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	11 383
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	10 617
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	94 355
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	24 054 594
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	23 758 366
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	296 228
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	55 307
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	20 824
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	21 936
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	243 783
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1–2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	820	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 818	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	2 744	
Produits des cessions d'éléments d'actif		22 000

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS MURNA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 5 501 795 €
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 296 228 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 4 ans
* Constructions : 10 à 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks de marchandises sont évalués suivant les catégories auxquelles ils se rattachent, soit au dernier prix de réapprovisionnement, soit au prix de vente diminué de la marge moyenne afférente au rayon auxquels ils appartiennent.
Compte tenu de la rotation rapide des stocks, l'utilisation du dernier prix de réapprovisionnement n'est pas de nature à conduire à une évaluation très différente de celle qui résulterait de l'application du prix moyen pondéré ou du premier entré, premier sorti."
Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Règles et méthodes comptables

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.38 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : Taux de rotation du personnel par tranche d'âge et en considérant une probabilité de présence à l'âge de départ à la retraite de 1 pour les salariés ayant 60 ans ou plus à la date de clôture des présents comptes annuels
- Table de taux de mortalité : table INSEE TD 12-16

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Suite au sinstre de la tempête Ciaran du 1er/2 novembre 2023, il a été engagé des réparations sur les panneaux photovoltaiques qui ont été couvertes par les remboursements d'assurance pour 127 K€.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	1 323 440			1 323 440
Immobilisations corporelles	4 580 824	502 984	64 446	5 019 362
Immobilisations financières	102 848	9 742	4 270	108 320
Total	**6 007 112**	**512 726**	**68 716**	**6 451 122**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	469	236		705
Immobilisations corporelles	3 073 478	299 790	15 305	3 357 963
Immobilisations financières				
Total	**3 073 948**	**300 026**	**15 305**	**3 358 669**
ACTIF NET				**3 092 454**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Aquis le 28/02/2003 à la boulangerie JAFFREZIC	1 322 495			1 322 495
Total	**1 322 495**			**1 322 495**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 601 888 €
Et se ventile
- A moins d'un an 493 941 €
- A plus d'un an 107 947 €

Produits à recevoir

	Montant
Facture a etablir	29 204
Rrro a recevoir ttc	14 091
Bpc a recevoir	114 709
PRODUIT A RECEVOIR TTC	47 810
REMUNERATION DAB A RECEVOIR	422
Interets courus a recevoir	4 464
Total	**210 700**

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Provision pour créances douteuses	38
TOTAL	**38**

Les chèques impayés inscrits sous la rubrique clients et comptes rattachés font l'objet d'une provision en fonction des probabilités de recouvrement.

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 002 720,00 € décomposé en 25 068 titres d'une valeur nominale de 40,00 €.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	12 000		12 000		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**12 000**		**12 000**		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			12 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 599 724 €
Et se ventile
- A moins d'un an 2 150 276 €
- De 1 à 5 ans 1 215 182 €
- A plus de cinq ans 234 266 €

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 423 177	1 423 177	
Emprunts et dettes divers	408 790	408 790	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	**1 831 966**	**1 831 966**	

Charges à payer

	Montant
Fac.a.rec ttc four.march.refe.	14 114
Fact.a rec. ttc fourn frais g.	50 027
Frs immobil. - fact. non parvenues	57 811
Int.courus s/emp.oblig.convertibles	846
Interets courus a payer	4 731
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	594
Int c courant louart	20 824
Dettes provis. pr congés à payer	114 591
Compteurs heures a payer	2 558
Charges sociales s/congés à payer	30 549
Charges sociales - charges à payer	40 757
Taxe apprentissage	1 385
Etat - autres charges à payer	8 738
Cet (cfe+cvae) a payer	986
Taxe pub a payer	384
Taxe ins a payer	1 128
Css a payer	7 375
Tascom a payer	55 725
VAL HOR A PAYER	162
Clients - rrr à accorder	404
Total	**413 689**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	75 160		
Total	**75 160**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 5 868 €
Honoraire des autres services : 0 €

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	820	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 818	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	2 745	
Produits des cessions d'éléments d'actif		22 000
TOTAL	**11 383**	**22 000**

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 57,56 personnes dont 5 apprentis et 3 handicapés.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	74 170
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	**74 170**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			**8 535**	**127 643**	**136 178**
Cumul exercices antérieurs					
Dotations de l'exercice					
Amortissements					
Cumul exercices antérieurs				158 783	158 783
Exercice			1 765	53 542	55 308
Redevances payées			**1 765**	**212 325**	**214 090**
A un an au plus			2 305	53 542	55 847
A plus d'un an et cinq ans au plus			4 994	11 966	16 960
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			**7 299**	**65 509**	**72 808**
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus			85	1 276	1 362
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			**85**	**1 276**	**1 362**
Montant pris en charge dans l'exercice					

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 50 852 €

SOREX
PARTENAIRES POUR RÉUSSIR

Commissaire aux Comptes

Stéphane GRENOUILLEAU
Xavier REBEL
Karine BERNARD
Samuel LE MELLAY
David RENOU
Emmanuelle MÉREL
Commissaires aux Comptes
Associés

SAS MURNA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

SAS MURNA
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 002 720 €

Centre Commercial Les Korrigans
29900 CONCARNEAU

RCS QUIMPER 377 691 985

www.sorex.pro

ANGERS :
3, rue Fernand-Forest
BP 70814
49009 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 68 66 11
E-mail : sorex.angers@sorex.pro

CHOLET :
Bâtiment «Le Sémaphore»
16, boulevard Faidherbe
BP 11964
49319 CHOLET cedex
Tél. 02 41 65 84 55
E-mail : sorex.cholet@sorex.pro

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS MURNA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation et dépréciation des stocks :

La Société évalue et déprécie éventuellement ses stocks selon les modalités décrites dans les paragraphes « Evaluation des matières et marchandises » et « Dépréciation des stocks » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la Société MURNA décrite dans les paragraphes susnommés de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier l'application de cette approche.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-14 dudit code, ne sont pas conformes aux dispositions desdits articles.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre

en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 15 juin 2025

SAS SOREX
Commissaire aux comptes

Emmanuelle MEREL
Commissaire aux comptes Associée
Mandataire sociale

ÉTATS FINANCIERS

ANNEXES

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

SAS MURNA | **COMPTES ANNUELS**

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	945	705	240	476
Fonds commercial (1)	1 322 495		1 322 495	1 322 495
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 896 634	1 508 684	387 950	237 045
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 693 688	1 056 527	637 161	726 814
Autres immobilisations corporelles	1 411 752	792 752	619 001	497 092
Immobilisations corporelles en cours	17 288		17 288	46 396
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	373		373	363
Prêts	62 119		62 119	58 198
Autres immobilisations financières	45 828		45 828	44 287
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**6 451 122**	**3 358 669**	**3 092 454**	**2 933 165**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	14 777		14 777	6 474
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 494 089		1 494 089	1 429 650
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	105 544	38	105 506	151 338
Autres créances	313 237		313 237	340 090
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	406 573		406 573	780 820
Charges constatées d'avance (3)	75 160		75 160	85 355
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**2 409 380**	**38**	**2 409 342**	**2 793 727**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**8 860 502**	**3 358 707**	**5 501 795**	**5 726 892**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				*700*
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

SAS MURNA | **COMPTES ANNUELS**

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 002 720	1 002 720
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	62 814	57 329
Réserves statutaires ou contractuelles	251 360	229 420
Réserves réglementées		
Autres réserves	288 949	288 949
Report à nouveau		-160 344
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**296 228**	**270 045**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 902 071**	**1 688 118**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		12 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**12 000**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	846	931
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 467 496	1 734 295
Emprunts et dettes financières diverses (3)	721 157	861 220
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	878 534	1 020 986
Dettes fiscales et sociales	435 246	361 061
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	95 147	47 208
Autres dettes	1 299	1 073
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**3 599 724**	**4 026 774**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**5 501 795**	**5 726 892**
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 449 448	1 509 541
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 150 276	2 517 233
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	44 319	431 075
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

SAS MURNA | **COMPTES ANNUELS**

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	22 476 417		22 476 417	19 880 313
Production vendue (biens)	924 996		924 996	1 916 724
Production vendue (services)	284 488	1 176	285 664	239 764
Chiffre d'affaires net	**23 685 901**	**1 176**	**23 687 077**	**22 036 801**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			5 366	11 983
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			258 905	125 831
Autres produits			28 831	25 974
Total produits d'exploitation (I)			**23 980 178**	**22 200 589**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			19 237 349	18 134 259
Variations de stock			-64 439	-222 408
Achats de matières premières et autres approvisionnements			44 677	41 350
Variations de stock			-8 303	-2 070
Autres achats et charges externes (a)			1 869 136	1 634 809
Impôts, taxes et versements assimilés			186 028	168 719
Salaires et traitements			1 574 109	1 393 715
Charges sociales			428 426	346 918
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			300 026	282 297
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			38	3 121
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				12 000
Autres charges			5 120	59 909
Total charges d'exploitation (II)			**23 572 168**	**21 852 617**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**408 010**	**347 972**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			52 416	17 331
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**52 416**	**17 331**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			80 461	54 993
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**80 461**	**54 993**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-28 044**	**-37 662**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**379 966**	**310 310**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

SAS MURNA | **COMPTES ANNUELS**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		-5 194
Sur opérations en capital	22 000	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**22 000**	**-5 194**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	8 638	
Sur opérations en capital	2 745	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		912
Total charges exceptionnelles (VIII)	**11 383**	**912**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**10 617**	**-6 105**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	94 355	34 160
Total des produits (I+III+V+VII)	**24 054 594**	**22 212 726**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**23 758 366**	**21 942 682**
BENEFICE OU PERTE	**296 228**	**270 045**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	*55 308*	*53 517*
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	*20 824*	*5 116*

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS 2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS MURNA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 5 501 795 €
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 296 228 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 4 ans
* Constructions : 10 à 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks de marchandises sont évalués suivant les catégories auxquelles ils se rattachent, soit au dernier prix de réapprovisionnement, soit au prix de vente diminué de la marge moyenne afférente au rayon auxquels ils appartiennent.
Compte tenu de la rotation rapide des stocks, l'utilisation du dernier prix de réapprovisionnement n'est pas de nature à conduire à une évaluation très différente de celle qui résulterait de l'application du prix moyen pondéré ou du premier entré, premier sorti."
Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.38 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : Taux de rotation du personnel par tranche d'âge et en considérant une probabilité de présence à l'âge de départ à la retraite de 1 pour les salariés ayant 60 ans ou plus à la date de clôture des présents comptes annuels
- Table de taux de mortalité : table INSEE TD 12-16

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Suite au sinstre de la tempête Ciaran du 1er/2 novembre 2023, il a été engagé des réparations sur les panneaux photovoltaiques qui ont été couvertes par les remboursements d'assurance pour 127 K€.

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	1 323 440			1 323 440
Immobilisations corporelles	4 580 824	502 984	64 446	5 019 362
Immobilisations financières	102 848	9 742	4 270	108 320
Total	**6 007 112**	**512 726**	**68 716**	**6 451 122**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	469	236		705
Immobilisations corporelles	3 073 478	299 790	15 305	3 357 963
Immobilisations financières				
Total	**3 073 948**	**300 026**	**15 305**	**3 358 669**
ACTIF NET				**3 092 454**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Aquis le 28/02/2003 à la boulangerie JAFFREZIC	1 322 495			1 322 495
Total	**1 322 495**			**1 322 495**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 601 888 €
Et se ventile
- A moins d'un an 493 941 €
- A plus d'un an 107 947 €

Produits à recevoir

	Montant
Facture a etablir	29 204
Rrro a recevoir ttc	14 091
Bpc a recevoir	114 709
PRODUIT A RECEVOIR TTC	47 810
REMUNERATION DAB A RECEVOIR	422
Interets courus a recevoir	4 464
Total	**210 700**

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Provision pour créances douteuses	38
TOTAL	**38**

Les chèques impayés inscrits sous la rubrique clients et comptes rattachés font l'objet d'une provision en fonction des probabilités de recouvrement.

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 002 720,00 € décomposé en 25 068 titres d'une valeur nominale de 40,00 €.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	12 000		12 000		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**12 000**		**12 000**		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			12 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 599 724 €
Et se ventile
- A moins d'un an 2 150 276 €
- De 1 à 5 ans 1 215 182 €
- A plus de cinq ans 234 266 €

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 423 177	1 423 177	
Emprunts et dettes divers	408 790	408 790	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	**1 831 966**	**1 831 966**	

Charges à payer

	Montant
Fac.a.rec ttc four.march.refe.	14 114
Fact.a rec. ttc fourn frais g.	50 027
Frs immobil. - fact. non parvenues	57 811
Int.courus s/emp.oblig.convertibles	846
Interets courus a payer	4 731
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	594
Int c courant louart	20 824
Dettes provis. pr congés à payer	114 591
Compteurs heures a payer	2 558
Charges sociales s/congés à payer	30 549
Charges sociales - charges à payer	40 757
Taxe apprentissage	1 385
Etat - autres charges à payer	8 738
Cet (cfe+cvae) a payer	986
Taxe pub a payer	384
Taxe ins a payer	1 128
Css a payer	7 375
Tascom a payer	55 725
VAL HOR A PAYER	162
Clients - rrr à accorder	404
Total	**413 689**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	75 160		
Total	**75 160**		

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 5 868 €
Honoraire des autres services : 0 €

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	820	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 818	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	2 745	
Produits des cessions d'éléments d'actif		22 000
TOTAL	**11 383**	**22 000**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 57,56 personnes dont 5 apprentis et 3 handicapés.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	74 170
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	**74 170**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			**8 535**	**127 643**	**136 178**
Cumul exercices antérieurs					
Dotations de l'exercice					
Amortissements					
Cumul exercices antérieurs				158 783	158 783
Exercice			1 765	53 542	55 308
Redevances payées			**1 765**	**212 325**	**214 090**
A un an au plus			2 305	53 542	55 847
A plus d'un an et cinq ans au plus			4 994	11 966	16 960
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			**7 299**	**65 509**	**72 808**
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus			85	1 276	1 362
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			**85**	**1 276**	**1 362**
Montant pris en charge dans l'exercice					

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 50 852 €

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES